

SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Forme du produit : Mélange
Nom du produit : BELOUKHA®

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

1.2.1. Utilisations identifiées pertinentes

Utilisation de la substance/mélange : Herbicide

1.2.2. Usages déconseillés

Pas d'informations complémentaires disponibles

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

JADE (Jardin Agriculture Développement)
Parc Cadéra Sud - Avenue Ariane
33700 Mérignac - France
T +33 556 346403 - F +33 556 346405
info@jade-international.eu - www.jade-international.eu

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Pays	Organisme/Société	Adresse	Numéro d'urgence
France	ORFILA	http://www.centres-antipoison.net	+33 (0)1 45 42 59 59

SECTION 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Skin Irrit. 2 H315
Eye Dam. 1 H318

Texte complet des phrases H: voir section 16

Classification selon les directives 67/548/CEE [DSD] ou 1999/45/CE [DPD]

Xi; R41
Xi; R38

Texte complet des phrases R: voir section 16

Effets néfastes physicochimiques, pour la santé humaine et pour l'environnement

Provoque une irritation cutanée. Provoque des lésions oculaires graves.

2.2. Éléments d'étiquetage

Étiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Pictogrammes de danger (CLP) :



GHS05

Mention d'avertissement (CLP) : Danger
Mentions de danger (CLP) : H315 - Provoque une irritation cutanée
H318 - Provoque des lésions oculaires graves
Conseils de prudence (CLP) : P264 - Se laver les mains soigneusement après manipulation
P280 - Porter un équipement de protection des yeux, un équipement de protection du visage
P302+P352 - EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau
P305+P351+P338 - EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer
P310 - Appeler immédiatement un médecin
Phrases EUH : EUH401 - Respectez les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement

conforme au Règlement (CE) n° 453/2010

Mesures de sécurité PPP : SP 1 - Ne pas polluer l'eau avec le produit ou son emballage. Ne pas nettoyer le matériel d'application près des eaux de surface.
 SPe 3 - Pour protéger les organismes aquatiques, respecter une zone non traitée de 5 m par rapport aux points d'eau
 SPe 8 - Pour protéger les abeilles et autres insectes pollinisateurs, ne pas appliquer durant la floraison. Ne pas utiliser en présence d'abeilles.

2.3. Autres dangers

Autres dangers qui n'entraînent pas la classification : Aucun.

SECTION 3: Composition/informations sur les composants

3.1. Substance

Non applicable

3.2. Mélange

Nom	Identificateur de produit	%	Classification selon la directive 67/548/CEE
acide nonanoïque	(N° CAS) 112-05-0 (N° CE) 203-931-2 (N° index) 607-197-00-8	71,96	C; R34

Nom	Identificateur de produit	%	Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]
acide nonanoïque	(N° CAS) 112-05-0 (N° CE) 203-931-2 (N° index) 607-197-00-8	71,96	Skin Corr. 1B, H314

Textes des phrases R et H: voir section 16

SECTION 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Premiers soins après inhalation : Amener la victime à l'air libre. Laisser la victime au chaud et au repos. Consulter un médecin en cas d'irritation persistante.

Premiers soins après contact avec la peau : Enlever les vêtements contaminés. Laver abondamment la peau avec de l'eau savonneuse. Prendre garde au produit pouvant subsister entre la peau et les vêtements, la montre, les chaussures.... En cas de rougeur ou irritation, appeler un médecin.

Premiers soins après contact oculaire : Rinçage à l'eau immédiat et prolongé en maintenant les paupières bien écartées (15 minutes au moins). Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Consulter immédiatement un ophtalmologiste, même en l'absence de signes immédiats.

Premiers soins après ingestion : Garder au repos. Rincer la bouche. Ne jamais tenter de faire vomir. Appeler un médecin.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes/lésions après contact avec la peau : Irritation.
 Symptômes/lésions après contact oculaire : Lésions oculaires graves.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement symptomatique.

SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés : Eau pulvérisée. Mousse. Poudres. Dioxyde de carbone (CO₂).
 Agents d'extinction non appropriés : Eau abondante en jet.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Produits de décomposition dangereux en cas d'incendie : Lors de la combustion : Dégagement possible de fumées toxiques. Oxydes de carbone (CO, CO₂).

5.3. Conseils aux pompiers

Mesures de précaution contre l'incendie : Refroidir à l'eau pulvérisée les récipients exposés à la chaleur.
 Protection en cas d'incendie : Ne pas intervenir sans un équipement de protection adapté. Appareil de protection respiratoire autonome isolant. Protection complète du corps.

conforme au Règlement (CE) n° 453/2010

SECTION 6: Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

6.1.1. Pour les non-secouristes

Procédures d'urgence : Eviter le contact avec la peau et les yeux. En cas de déversement important : Intervention limitée au personnel qualifié muni des protections appropriées.

6.1.2. Pour les secouristes

Équipement de protection : Ne pas intervenir sans un équipement de protection adapté. Pour plus d'informations, se reporter à la section 8 : "Contrôle de l'exposition-protection individuelle".

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

A notre connaissance, ce produit ne présente pas de danger particulier

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Pour la rétention : Absorber liquide répandu dans matériaux tels que: sable, terre, vermiculite, kieselguhr, pierre à chaux broyée. Mettre dans un récipient étiqueté et procéder à l'élimination en sécurité.

Procédés de nettoyage : Nettoyer de préférence avec un détergent - Eviter l'utilisation de solvants.

Autres informations : Eliminer les matières imprégnées conformément aux prescriptions réglementaires en vigueur.

6.4. Référence à d'autres sections

Pour l'élimination des matières imprégnées, se reporter à la section 13 : "Considérations relatives à l'élimination".

SECTION 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Précautions à prendre pour une manipulation sans danger : Eviter le contact avec la peau et les yeux. Interdire l'accès des locaux aux personnes non autorisées. Voir la rubrique 8 en ce qui concerne les protections individuelles à utiliser. Observer les précautions indiquées sur l'étiquette.

Mesures d'hygiène : Se laver les mains après toute manipulation. Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.

7.2. Conditions nécessaires pour assurer la sécurité du stockage, tenant compte d'éventuelles incompatibilités

Mesures techniques : Le sol du dépôt doit être imperméable et disposé de façon à constituer une cuvette de rétention.

Conditions de stockage : Conserver le récipient bien fermé et à l'abri de l'humidité. Conserver uniquement dans le récipient d'origine dans un endroit frais et bien ventilé. Conserver à une température au-dessus de 5°C. Les emballages entamés doivent être refermés soigneusement et conservés en position verticale pour éviter les fuites.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Pas d'informations complémentaires disponibles

SECTION 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Pas d'informations complémentaires disponibles

8.2. Contrôles de l'exposition

Contrôles techniques appropriés : Assurer une bonne ventilation du poste de travail.

Protection des mains : Port de gants résistants aux produits chimiques.

Type	Matériau	Norme
Gants imperméables	Polyalcool vinylique (PVA)	EN 374

Protection oculaire : Utiliser des lunettes de sécurité qui protègent des éclaboussures

Type	Norme
Lunettes de sécurité	EN 166

Protection de la peau et du corps : Porter un vêtement de protection approprié

Type	Norme
Bottes en caoutchouc	EN 13832-3

conforme au Règlement (CE) n° 453/2010

Protection des voies respiratoires : Non nécessaire si la ventilation est suffisante



Autres informations : Le personnel portera un vêtement de travail régulièrement lavé.

SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique	: Liquide
Couleur	: Jaune.
Odeur	: caractéristique.
Seuil olfactif	: Aucune donnée disponible
pH	: 3,5 (20°C)
Vitesse d'évaporation relative (acétate de butyle=1)	: Aucune donnée disponible
Point de fusion	: Aucune donnée disponible
Point de congélation	: Aucune donnée disponible
Point d'ébullition	: Aucune donnée disponible
Point d'éclair	: 131 °C
Température d'auto-inflammation	: Ce produit ne s'enflamme pas facilement
Température de décomposition	: Aucune donnée disponible
Inflammabilité (solide, gaz)	: Non applicable
Pression de vapeur	: Aucune donnée disponible
Densité relative de vapeur à 20 °C	: Aucune donnée disponible
Densité relative	: 0,944 (20°C)
Solubilité	: Émulsionnable dans l'eau.
Log Pow	: Aucune donnée disponible
Viscosité, cinématique	: Aucune donnée disponible
Viscosité, dynamique	: 29,5 mPa.s (20°C) (shear rate: 500 s-1) - 15,1mPa.s (40°C) (shear rate: 500 s-1)
Propriétés explosives	: Non explosif.
Propriétés comburantes	: Non comburant selon les critères CE.
Limites explosives	: Aucune donnée disponible

9.2. Autres informations

Pas d'informations complémentaires disponibles

SECTION 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

A notre connaissance, ce produit ne présente pas de danger particulier dans les conditions normales d'emploi.

10.2. Stabilité chimique

Stable à température ambiante et dans les conditions normales d'emploi.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Aucune en utilisation normale.

10.4. Conditions à éviter

Stocker le produit à une température au-dessus de 5°C.

10.5. Matières incompatibles

Bases fortes. Oxydants forts.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Aucun produit de décomposition dangereux ne devrait être généré dans les conditions normales de stockage et d'emploi.

conforme au Règlement (CE) n° 453/2010

SECTION 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë : Non classé (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis)

BELOUKHA®	
DL50 orale rat	> 2000 mg/kg de poids corporel
DL 50 cutanée rat	> 2000 mg/kg de poids corporel

Corrosion cutanée/irritation cutanée : Provoque une irritation cutanée.
Légèrement irritant par application cutanée chez le lapin
pH: 3,5 (20°C)

Lésions oculaires graves/irritation oculaire : Provoque des lésions oculaires graves.
Irritant par application oculaire chez le lapin
pH: 3,5 (20°C)

Sensibilisation respiratoire ou cutanée : Non classé (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis)

Mutagénicité sur les cellules germinales : Non classé (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis)

Cancérogénicité : Non classé (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis)

Toxicité pour la reproduction : Non classé (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis)

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique) : Non classé (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis)

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée) : Non classé (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis)

Danger par aspiration : Non classé (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis)

SECTION 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

Ecologie - général : Ce produit n'est pas considéré comme toxique pour les organismes aquatiques et ne provoque pas d'effets néfastes à long terme dans l'environnement.

BELOUKHA®	
CL50 poisson	69,6 mg/l (Cyprinus carpio)
CE50 Daphnie	94,4 mg/l (Daphnia magna)
ErC50 (algues)	78,7 mg/l (Anabaena flos aquae)
CEr50 (autres plantes aquatiques)	> 100 mg/l (Lemna gibba)

12.2. Persistance et dégradabilité

Pas d'informations complémentaires disponibles

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Pas d'informations complémentaires disponibles

12.4. Mobilité dans le sol

Pas d'informations complémentaires disponibles

12.5. Résultats des évaluations PBT et VPVB

Pas d'informations complémentaires disponibles

12.6. Autres effets néfastes

Pas d'informations complémentaires disponibles

SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Méthodes de traitement des déchets : Ne pas déverser dans les égouts ni dans les cours d'eau. Recycler ou éliminer conformément à la législation en vigueur. Vider complètement les emballages avant élimination. Conserver l'étiquette sur le récipient.

conforme au Règlement (CE) n° 453/2010

SECTION 14: Informations relatives au transport

Conformément aux exigences de ADR / RID / IMDG / IATA / ADN

ADR	IMDG	IATA	ADN
14.1. Numéro ONU			
Non réglementé pour le transport			
14.2. Nom d'expédition des Nations unies			
Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable
14.3. Classe(s) de danger pour le transport			
Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable
Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable
14.4. Groupe d'emballage			
Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable
14.5. Dangers pour l'environnement			
Dangereux pour l'environnement : Non	Dangereux pour l'environnement : Non Polluant marin : Non	Dangereux pour l'environnement : Non	Dangereux pour l'environnement : Non

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Mesures de précautions pour le transport : Pas d'informations complémentaires disponibles

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention MARPOL 73/78 et au recueil IBC

Non applicable

SECTION 15: Informations réglementaires**15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement****15.1.1. Réglementations UE**

Ne contient aucune substance soumise aux restrictions de l'Annexe XVII

Ne contient aucune substance de la liste candidate REACH

Ne contient aucune substance listée à l'Annexe XIV de REACH

15.1.2. Directives nationales

Pas d'informations complémentaires disponibles

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Une évaluation sur la sécurité chimique selon l'article 14 du Règlement (CE) n°1907/2006 n'est pas requise, car l'article 15 de ce même règlement s'applique

conforme au Règlement (CE) n° 453/2010

SECTION 16: Autres informations

Abréviations et acronymes:

ADR	Accord européen relatif au transport international des marchandises Dangereuses par Route
IMDG	International Maritime Dangerous Goods (Code maritime international des marchandises dangereuses)
IATA	Association internationale du transport aérien
RID	Règlement International concernant le transport de marchandises dangereuses par chemin de fer

Texte complet des phrases R, H et EUH:

Eye Dam. 1	Lésions oculaires graves/irritation oculaire, Catégorie 1
Skin Corr. 1B	Corrosif/irritant pour la peau, Catégorie 1B
Skin Irrit. 2	Corrosif/irritant pour la peau, Catégorie 2
H314	Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves
H315	Provoque une irritation cutanée
H318	Provoque des lésions oculaires graves
EUH401	Respectez les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement
R34	Provoque des brûlures
R38	Irritant pour la peau
R41	Risque de lésions oculaires graves
C	Corrosif
Xi	Irritant

FDS UE (Annexe II REACH)

Ces informations sont basées sur nos connaissances actuelles et décrivent le produit pour les seuls besoins de la santé, de la sécurité et de l'environnement. Elles ne devraient donc pas être interprétées comme garantissant une quelconque propriété spécifique du produit.